

Le Vésinet, 22 Février 2012

Groupe LVSD
du conseil municipal du Vésinet

N/réf 2012-2 Monsieur le Maire et cher collègue,

Copie conseillers municipaux et conseillères municipales

Objet : Conseil municipal du 16 Février

Nous faisons suite au dernier conseil municipal du 16 février 2012 et nous revenons sur l'écart entre vos intentions annoncées lors de votre candidature au poste de maire, les déclarations qui ont suivi et la réalité déjà présente.

1- L'examen des décisions relatives à l'informatique a rencontré le mutisme du maire adjoint assurant en réalité la fonction de maire au moment de la décision. Les piètres explications de M. de Chamborant n'ont pas été à la hauteur des interrogations que ces dépenses ont suscitées tant sur leur bien-fondé que sur la société avec laquelle la ville a traité : Comment justifier les dépenses extravagantes engagées par M.Vintraud pour l'achat de postes et de logiciels informatiques ainsi que pour leur maintenance ? Vous qui êtes chef d'entreprise, l'accepteriez-vous dans votre société ? Nous vous demandons officiellement de justifier ces investissements informatiques et d'en tirer les conséquences, s'il s'avérait qu'ils relèvent d'une gestion défaillante. En effet à défaut vous en seriez solidaire. Pour votre information, le public vésigondin présent a été interpellé, et le mot est faible, par ces dépenses.

2- Les décisions du bien-fondé de certains marchés confiés à la Lyonnaise des eaux ou à sa filiale SAFEGE ont suscité le mutisme de M. Conte, votre premier adjoint, qui aurait dû fournir les explications nécessaires au conseil, ayant engagé ses compétences à ces décisions. Un besoin de transparence s'est fait jour depuis le début du mandat sur nos relations avec cette société en situation de quasi-monopole. Nous vous rappelons à ce sujet notre correspondance et celle échangée avec M. Varèse. Nous attendons la venue de la Chambre Régionale des Comptes de l'Île de France que nous avons saisie pour lui demander un examen approfondi de toutes les questions concernant la gestion de l'eau. Nous vous demandons officiellement de donner les explications à tous les points qui ont été soulevés et d'en tirer les conséquences, s'il s'avérait que les dépenses relèvent d'une gestion défaillante. A défaut vous en seriez solidaire.

3- Les délibérations présentées par votre adjointe finances, Mme Morel, présentaient tous les défauts qu'elle relevait elle-même quand elle était dans l'opposition : délibérations présentées directement au conseil sans analyse en commission, délibération financière sans le détail nécessaire, délibération sur les stages sans définir le mode d'emploi (nous avons eu des réactions violentes du public après la réunion sur ce sujet). Nous vous demandons de bien vouloir rappeler à votre maire adjointe aux finances l'existence d'une commission et la nécessité de fournir les explications utiles dans les délibérations. Nous y serons attentifs, c'est la loi.

4- L'exposé de M. de Chamborant sur les pôles gares n'était pas à l'ordre du jour. Cela ne relevait pas d'une question diverse. Nous ne disposons d'aucun document. Visiblement d'ailleurs M. de

Chamborant ne maîtrisait pas encore bien ce dossier monté et négocié entièrement pour la ville du Vésinet par Madame Lang. Ce n'est pas acceptable, y compris pour le public, de 'coller' de tels exposés en surprise à la fin d'un conseil municipal. Le conseil municipal ne peut être considéré comme ayant été consulté ou ayant donné un quelconque avis. Bien que Monsieur de Chamborant ait été particulièrement discourtois en s'abstenant de citer Madame Lang qui a managé entièrement ce projet et le document présenté, nous ne doutons pas de sa volonté de bien faire et que cette situation soit due à son inexpérience. Cependant les enjeux sont trop importants pour notre ville pour ne pas vous demander de renvoyer ce dossier pour examen en commission et de le mettre officiellement à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5- Nous prenons acte du retrait de deux délibérations sans avoir compris votre décision de les mettre 5 jours avant le conseil au moment de l'envoi du dossier et de ne plus les mettre 5 jours après. Déjà un incident de cette nature avait eu lieu au précédent conseil. Nous, souhaiterions que la préparation des conseils vous permette de nous donner un dossier stabilisé dans les délais légaux.

Par ailleurs,

Au cours de ce conseil vous avez quasiment inauguré votre court mandat par la fin de l'ouverture démocratique de la CCBS aux élus de gauche que Robert Varèse avait mise en œuvre. C'était un symbole de la démocratie pour notre ville. Robert Varèse n'avait fait qu'anticiper ce qui va être bientôt légal, avec courage face aux pressions extérieures et respect des électeurs de sensibilité de gauche de notre communauté de 170.000 personnes. Vous avez mis fin à cette ouverture sans discussion et sans concertation avec les élus concernés, avec une brutalité surprenante. Nous avons appris depuis dans quel contexte cette décision de tout mettre en œuvre pour retirer cette délégation aux élus de gauche était intervenue. Mais c'est bien vous qui en supportez la responsabilité et cette première décision de votre mandat en dit long sur la volonté d'ouverture que vous aviez affichée.

Nous restons de plus indignés du peu de considération que vous avez porté à la CCBS où une partie de l'avenir de notre ville se jouera en y ayant désignés des collègues qui certes vous ont apporté leur concours personnel à l'éviction des élus de gauche, mais que vous avez estimé n'avoir pas les compétences que vous avez déclaré rechercher pour être maire-adjoint, l'un d'eux ayant même été démissionné dans le cadre de votre prise de fonction. D'ores et déjà les échos qui nous sont parvenus des villes voisines montrent l'incompréhension des choix effectués suite à cette décision de votre part. Vous ne trouverez aucune compréhension de notre part si ces choix devaient avoir des conséquences pour l'image de notre ville et pour ses intérêts, que vous avez traités avec une légèreté que nous n'admettons pas.

Enfin dans le cadre d'une bonne compréhension de votre fonctionnement et afin de bien comprendre les responsabilités de chacun, nous vous demandons copie des arrêtés de délégations pris pour chaque adjoint, certains titres d'adjoint ayant déjà évolué à la lecture des documents reçus par rapport à votre première information. Croyez bien que nous sommes attachés à un bon fonctionnement des structures municipales dont les Vésigondins ont besoin et que nous y veillerons.

Recevez, au nom du groupe LVSD, Monsieur le maire et cher collègue, nos salutations distinguées.